Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 064-200087492-20260204-01_2026DEL-BF

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 29 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 29 janvier 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. RHAUT Jean-Christophe, M. CABANNE Pascal, M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. DUMAS François, M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. MAZODIER Frédérick a donné procuration à M. MAUBOULES Patrick.

Secrétaire de séance : MALO Serge.

Délibération n° 01-2026 – Examen et vote du Compte Financier unique 2025 du Syndicat Mixte de l'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) exposé par le Rapporteur pour l'année 2025 du budget du SMEP de la région de Jurançon ;

Vu le CFU 2025 présenté du budget du SMEP de la région de Jurançon ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote" ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire ou au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-01_2026DEL-BF

membres de sa majorité ;

Ainsi, Monsieur le Président, Michel BERNOS, s'étant retiré, ne prend pas part au vote du Compte financier unique 2025 du SMEP de la région de Jurançon.

Monsieur Nicolas PATRIARCHE est désigné afin de prendre la présidence de ce point à l'ordre du jour.

Le Rapporteur propose d'examiner le CFU 2025 par l'exposé du tableau synthétique suivant :

SMEP DE JURANCON - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 660 152,72	3 501 442,00	8 161 594,72
	Recettes réalisées (1)	B	3 610 400,30	3 272 954,50	6 883 354,80
	Restes à réaliser	C	174 112,70	0,00	174 112,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 219 310,71	3 713 935,15	7 933 245,86
	Dépenses réalisées (1)	E	3 812 239,12	2 526 908,70	6 139 147,82
	Restes à réaliser	F	379 308,68	0,00	379 308,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 838,82	746 045,80	744 206,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-440 842,01	212 493,15	-228 348,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-442 680,83	958 538,95	515 858,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-205 195,98	0,00	-205 195,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-647 876,81	958 538,95	310 662,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le Compte financier unique de l'exercice 2025 du SMEP de la région de Jurançon, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**4 660 152,72**
	Réalisé :	**4 053 081,13**
	Reste à réaliser :	**379 308,68**
Recettes	Prévu :	**4 660 152,72**
	Réalisé :	**3 610 400,30**
	Reste à réaliser :	**174 112,70**

Exploitation

Dépenses	Prévu :	**3 713 935,15**
	Réalisé :	**2 526 908,70**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**3 713 935,15**
	Réalisé :	**3 485 447,65**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-01_2026DEL-BF

Reste à réaliser	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- **442 680,83**
Exploitation	**958 538,95**
Résultat global	**515 858,12**

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 25

Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO